

GRAND ORIENT DE FRANCE

Puissance Symbolique Régulière Souveraine

DES US ET COUTUMES DU TRAVAIL EN LOGE



Us et coutumes 6012, Loge

SOMMAIRE

Introduction	4
I - Disposition et décoration du Temple	5
<i>A - Pavé mosaïque</i>	5
<i>B - Tableau de Loge</i>	6
II - Dans les Parvis	7
<i>A - Décoration du Maçon (Article 19 du Règlement Général)</i>	7
<i>B - Ponctualité</i>	7
<i>C - Positionnement du Frère Grand Expert et du Frère Couvreur</i>	7
<i>D - Frères visiteurs.</i>	7
<i>E - Respect du silence</i>	7
III - Entrée dans le Temple.	8
<i>A - Le Frère Maître des Cérémonies appelle :</i>	8
<i>B - Introduction des Députations d'Atelier (page 11 du cahier du Grade d'Apprenti)</i>	8
<i>C - Ordre d'entrée des Obédiences amies</i>	8
<i>(page 26 du cahier des Rituels des Trois Grades au Rite Français).</i>	8
<i>D - Introduction des Dignitaires de l'Ordre</i>	9
<i>E - Entrée dans le Temple pour un Frère retardataire</i>	10
<i>F - Pour couvrir le Temple.</i>	10
IV - Cas de R.: L.: ayant des Sœurs officiers	10
V - Déambulation dans le Temple	10
<i>A - A l'ouverture des travaux</i>	10
<i>B - Les Travaux étant ouverts</i>	11
VI - Se mettre à l'Ordre	11
VII - Prise de parole	11
VIII - La Batterie	12
IX - Port du Glaive	12
X - L'accolade	12
XI - La Chaîne d'Union	13
XII - Place des Apprentis et des Compagnons en Loge	13
XIII - Circulation du sac aux propositions et du Tronc de la Veuve	14
XIV - Le Vote	14

XV - Règlement Intérieur de la Loge	15
XVI - Colonnes d'Harmonie	16
<i>A - Maître des Colonnes d'Harmonie</i>	16
<i>B - Musiques</i>	16
XVII - Laisser ses Métaux	16
XVIII - Suggestions et remarques	17
<i>A - Registres</i>	17
<i>B - Calendrier</i>	17
<i>C - Ordre de sortie</i>	17
<i>D - Attitude</i>	17
<i>E - Questions d'intendance</i>	17
<i>F - Vote aux boules noires et aux boules blanches</i>	17
<i>G - Tenues et réunions spéciales</i>	18
<i>H - Travaux des Apprentis</i>	18
<i>I - Lecture de la Constitution</i>	18
<i>J - Appel des Frères</i>	19
<i>K - « Vive la République ! »</i>	19
<i>L - Installation du Temple</i>	19
<i>M - Agapes</i>	19
<i>N - Jeton de présence appelé aussi Triangle Fraternel</i>	19
<i>Hymne du Grand Orient de France</i>	21
<i>Chant des Adieux</i>	21
Annexes	21
<i>Tenue blanche ouverte</i>	22
<i>Tenue blanche fermée</i>	24
<i>Conventions avec les Obédiences reconnues</i>	26

Vénérable Maître

Mon Très Cher Frère,

« Des Us et Coutumes du Travail en Loge » n'est pas un Rituel. C'est un Mémento dont la seule ambition est de contribuer à l'amélioration du Travail d'un Atelier. Il permet également de rappeler les pré-requis minima à respecter lors de la "personnalisation" d'un rituel par l'Atelier.

Il regroupe des réponses aux interrogations que nombre d'entre nous se sont posées un jour ou l'autre.

La Commission du Maçonnerie souhaite ainsi apporter sa contribution au meilleur fonctionnement de chaque Atelier. C'est un ouvrage essentiellement pratique.

(Et si le rituel permet une « mise en scène », sa pratique doit d'abord être une « mise en sens » !)

Paris, le

La Commission du Maçonnerie.

I - DISPOSITION ET DÉCORATION DU TEMPLE

Le cahier du Grade d'Apprenti du Rite Français ainsi que le Mémento donnent tous les éléments nécessaires.

A - Pavé mosaïque

Pourtant un élément essentiel est absent de ces descriptions : le Pavé mosaïque.

Il est important de réparer cette lacune. En effet, tous les Temples proposent un Pavé mosaïque.

Il se présente essentiellement sous deux formes :

- Il s'agit d'un dallage constituant le sol, alternant carrés noirs et carrés blancs.
- Un damier, en forme « de carré long » est posé à même le sol, au centre du Temple. (Les dimensions sont alors , par commodité, un carré long dans le rapport 1 à 2, ou 2 à 3, 3 à 5, 5 à 8...)

Tous les ateliers travaillent régulièrement sur ce symbole majeur de la Franc-Maçonnerie. Le pavé mosaïque fait partie intégrante de la décoration d'un Temple.

Dans les Rites se réclamant des « Modernes », notamment le Rite Français, le Pavé mosaïque recouvre le sol du porche du Temple.

Le Rite Français le considère comme l'emblème de l'union intime qui doit régner entre les Francs-Maçons.

Il semble que ce soit dans la divulgation du secret maçonnique (Masonry dissected) de Samuel Prichard en 1730 que l'on mentionne pour la première fois la présence d'un tapis à damier et que le pavement est le sol de la Loge. Le manuscrit Wilkinson (1727) dit : « Le pavé mosaïque, pour que le Maître Maçon y trace ses plans ».

B - Tableau de Loge

Le tableau de Loge n'existe pas au Rite Français, mais rien ne l'interdit. On peut donc le placer sur le Pavé mosaïque.

Il peut se présenter de deux façons :

1. Il est déjà « confectionné » et on le déroule à l'ouverture des travaux - mission confiée au Frère Grand Expert, et enroulé à la fin des travaux par ce même Frère.

2. Certaines Loges font dessiner par un Frère Apprenti ou Compagnon, sous la surveillance du Frère Grand Expert, ce tableau de Loge (sur un tableau noir - dessin à la craie blanche).

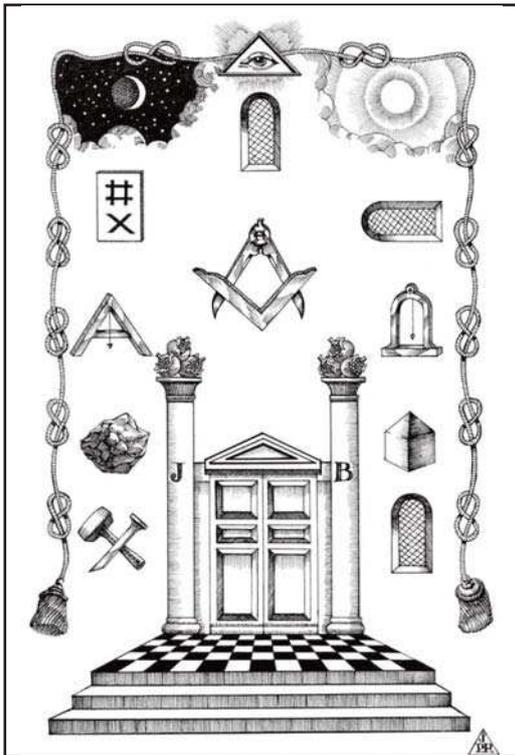


Tableau de Loge du grade d'Apprenti au Rite Français

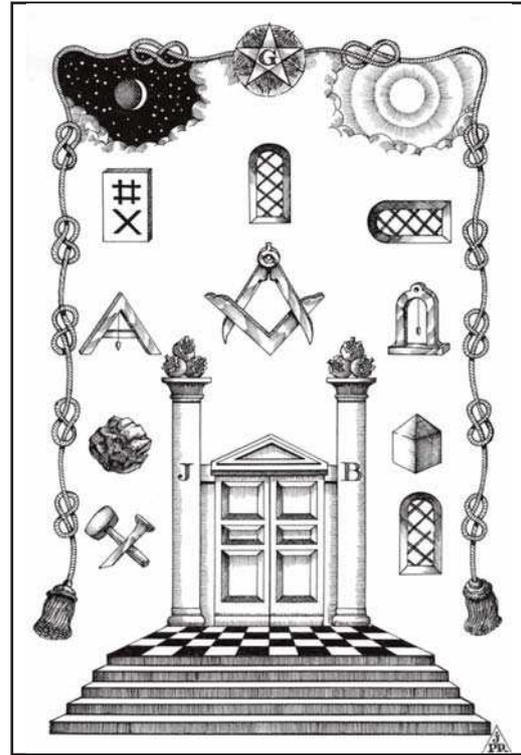


Tableau de Loge du grade de Compagnon au Rite Français

Le « dessinateur » est désigné à la demande du Vénérable Maître, par le Frère Premier Surveillant. Ce tracé se pratique pendant l'ouverture des travaux. Les Frères de l'Atelier observent le dessin en silence. Il est effacé (ou retourné) par le même Frère juste avant la clôture des travaux.

Les dimensions de ce tableau de Loge sont, par commodité, un carré long dans le rapport 1 à 2, ou 2 à 3, 3 à 5, 5 à 8...)

Les éléments composant ce tableau sont :

- Deux colonnes J et B avec les grenades ;
- Le Temple de Salomon ;
- Le Pavé mosaïque ;
- Le Soleil, la Lune ;
- Le Delta lumineux avec l'œil de la connaissance ;
- Les trois fenêtres ;
- Les trois marches ;
- Les Lacs d'amour ;
- L'Équerre, le Compas, la Pierre Brute, la Pierre Cubique, la Règle, le Levier et le Maillet.

II- DANS LES PARVIS

Une Tenue correcte, décente est nécessaire de la part de chaque Frère. Il est de la responsabilité de chaque Loge de définir la tenue vestimentaire des Frères de l'Atelier. Ainsi, certaines Loges choisissent une tenue sombre, d'autres encore le port de la cravate.

A - Décoration du Maçon (Article 19 du Règlement Général)

Les insignes du Franc-Maçon, quels que soient son grade ou sa fonction, sont le tablier et les gants blancs dont le port est obligatoire en Tenue.

Le port du tablier se fait par-dessus la veste et non dessous.

Aucun décor des juridictions "hors grades du GODF" n'est toléré en tenue, ni sur les colonnes, ni à l'Orient.

B - Ponctualité

La ponctualité est appréciée. La durée de la Tenue a son importance.

Deux heures et demi semblent largement suffisantes pour un travail constructif, ce qui permet, en outre, de profiter des Agapes où chaque Frère se doit d'assister car c'est là le complément de la tenue. C'est le Vénérable Maître qui ordonnance la Tenue.

C - Positionnement du Frère Grand Expert et du Frère Couvreur

Le Frère Grand Expert se place à droite (en entrant) de la porte d'entrée (pour le tuilage), avant l'entrée des Frères dans le Temple. Le Frère Couvreur est à gauche.

D - Frères visiteurs.

Le Grand Orient de France s'est toujours donné comme règle de recevoir tout Franc-Maçon régulièrement initié, quelle que soit l'Obédience à laquelle il appartient, même si le Grand Orient de France n'a pas échangé de Convention avec cette Obédience ou n'entretient pas de relation avec elle, suivant la liste établis régulièrement par le Conseil de l'Ordre.

Par exemple, les Frères de la Grande Loge Nationale Française à condition de se présenter ou signer le registre peuvent assister à nos travaux sur invitation.

Mais ces visiteurs devront, bien entendu, satisfaire à un tuilage particulièrement approprié par le Frère Grand Expert (passeport, carte d'identité maçonnique, tuilage au grade qu'ils prétendent détenir, s'assurer que des Frères du Grand Orient de France les connaissent, etc...).

Si le Grand Orient de France n'a pas de Convention avec ces Obédiences*, les Vénérables Maîtres et Dignitaires ne peuvent monter à l'Orient et assisteront aux Travaux sur les Colonnes.

E - Respect du silence

Quelques instants de silence dans les parvis, demandés par le Maître des Cérémonies, sont souhaitables avant d'entrer dans le Temple.

*liste en annexe, vérifier chaque année sur l'Intranet la mise à jour votée par le convent

III- ENTRÉE DANS LE TEMPLE.

Au Rite Français, l'entrée est libre. Le Vénérable Maître, lorsque tout le monde est en place, obtient le silence et l'attention des colonnes au coup de maillet.

Les Loges peuvent aussi adopter ces façons de procéder :

A - Le Frère Maître des Cérémonies appelle :

- 1 - Les Frères Apprentis visiteurs qui sont tuilés un à un, et conduits par le Maître des Cérémonies sur leur colonne.
- 2 - Il appelle ensuite les Frères Apprentis de l'Atelier (même processus).
- 3 - Les Compagnons visiteurs.
- 4 - Les Compagnons de l'Atelier
- 5 - Les Maîtres visiteurs
- 6 - Les Maîtres de l'Atelier
- 7 - Le Collège des Officiers
- 8 - Le ou les Vénérables Maîtres d'Honneur de l'Atelier
- 9 - Le Vénérable Maître en Chaire.

Il faut remarquer la durée non négligeable de cette entrée.

B - Introduction des Députations d'Atelier (page 11 du cahier du Grade d'Apprenti).

Elles sont introduites par le Maître des Cérémonies, ferment le cortège deux Frères Maîtres porteurs de glaive.

Au bas des marches de l'Orient le Maître des Cérémonies se met à gauche du chef de la Députation.

Le Vénérable Maître dit quelques paroles de bienvenue.

Puis les Vénérables Maîtres (et Vénérables Maîtresses) visiteurs montent à l'Orient tandis que les Sœurs et Frères sont conduits sur les colonnes.

C - Ordre d'entrée des Obédiences amies (page 26 du cahier des Rituels des Trois Grades au Rite Français).

Entre d'abord l'Obéissance la plus récente, en dernier la plus ancienne.

Les Membres des structures de perfectionnement du Grand Orient de France invités es qualité et ayant obtenu l'autorisation de leur exécutif et du Conseil de l'Ordre entrent après les puissances Maçonniques étrangères et ont droit aux mêmes honneurs que les dignitaires du Grand Orient de France (à noter que ce cas répond à des conditions précises).

Entrée des dignitaires des Obédiences : ordre d'entrée des délégations en fonction de leur ancienneté.

- Grande Loge Française de Memphis Misraïm, 2003
- Grand Prieuré des Gaules, 2001
- Grande Loge Mixte de France, 1981
- Ordre Initiatique et Traditionnel de l'Art Royal, 1974
- Grande Loge Mixte Universelle, 1973
- Grande Loge Indépendante et Souveraine des Rites Unis, 1973
- Loge Nationale Française, 1968
- Grande Loge Féminine de Memphis Misraïm, 1965
- Grande Loge Traditionnelle et Symbolique Opéra, 1958
- Grande Loge Féminine de France, 1945
- Grande Loge de France, 1894
- Grand Orient de France, 1728

D - Introduction des Dignitaires de l'Ordre

L'escorte est composée comme suit :

- x x deux Frères porteurs de flambeaux.
- x le Frère Maître des Cérémonies.
- o x Dignitaire et Grand Expert à sa droite.

x x Frères porteurs de glaive:

4 Frères pour un Conseiller de l'Ordre.

8 Frères pour un Grand Maître Adjoint.

12 Frères pour le Grand Maître

Bien entendu, le nombre de Frères composant l'escorte est fonction de l'importance du nombre de Francs-Maçons se trouvant dans le Temple et des accords passés avec le Dignitaire invité.

La voûte d'Acier est formée, si possible, de Frères Maîtres (le V.: M.: peut décider de compléter la voûte avec les Compagnons et Apprentis).

Le cortège s'arrête au bas des marches de l'Orient comme suit :



Le Vénérable Maître prononce quelques paroles de bienvenue.

Le Vénérable Maître n'offre pas son maillet au représentant du Conseil de l'Ordre, mais l'invite à prendre place à l'Orient, immédiatement à sa droite.

Conformément à l'usage établi au Grand Orient de France depuis le convent de 6002, les Conseillers de l'Ordre doivent être appelés « Très Chers Frères Conseillers de l'Ordre ».

Le Grand Maître doit être désigné par le qualificatif de « Grand Maître » ou « Très Cher Frère Président du Conseil de l'Ordre ».

Les Membres de la Chambre Suprême de Justice Maçonnique et de la Commission Nationale de Solidarité Maçonnique doivent être appelés Très Chers Frères.

- A la Fédération Française du Droit Humain :

Un Vénérable Maître ou une Vénérable Maîtresse est appelé(e) : Vénérable Maître.

Un ou une Conseiller(ère) National(e) : Très Respectable Frère (Sœur).

- A la Grande Loge Féminine de France :
Une Vénérable Maîtresse est appelée : Vénérable Maîtresse.
Une Conseillère Fédérale : Très Respectable Sœur.

- A la Grande Loge de France :
Un Vénérable Maître est appelé : Vénérable Maître.
Un Conseiller Fédéral : Très Respectable Frère.

E - Entrée dans le Temple pour un Frère retardataire

Le Frère Couvreur s'assure de la « qualité » du Frère.

A l'annonce, par le Frère 1^{er} Surveillant, du nom du Frère retardataire, le Frère Grand Expert se lève, et, de sa place, surveille l'entrée de celui-ci dans le Temple.

Le Frère retardataire, après l'invite du Vénérable Maître, rentre en faisant la marche rituelle, à l'ordre.

Il salue du signe successivement le deuxième, puis le premier Surveillant et enfin le Vénérable Maître. Il attend que le Vénérable Maître l'invite à prendre place.

Un Frère retardataire, ayant prévenu de son retard éventuel, peut rentrer dans le Temple, à l'invite du Vénérable Maître, sans cérémonie. C'est-à-dire qu'il est dispensé « des pas », mais à l'ordre, regagne la colonne de son choix rituellement (sens dextrogyre).

F - Pour couvrir le Temple.

Un Frère peut couvrir le Temple après l'avoir demandé au Vénérable Maître.

Il suit le Frère Maître des Cérémonies jusqu'à la porte (après y avoir été invité par le Vénérable Maître), et il salue, avant de se retirer, le Vénérable Maître, puis le Premier Surveillant et enfin le Second Surveillant.

En sortant, il dépose son obole pour le Tronc de la Veuve sur le plateau d'un Surveillant.

IV - CAS DE R.: L.: AYANT DES SŒURS OFFICIERS

Pour les loges qui ont initié ou affilié des Sœurs officiers, ils est souhaitable d'adopter la terminologie suivante :

V.:	M.:	Vénérable Maître ou Ma Sœur Vénérable Maître
Secrétaire		Ma Sœur Secrétaire
Orateur		Ma Sœur Orateur
1 ^{er} surveillant		Ma Sœur 1 ^{er} surveillant

et ainsi de suite...

V - DÉAMBULATION DANS LE TEMPLE

A - A l'ouverture des travaux

La circulation des Surveillants se fait ainsi :

Ceux-ci portent le Maillet de la main droite, celui-ci reposant sur l'épaule gauche.

- Le Frère Premier Surveillant remonte la Colonne du Midi.
- Le Frère Second Surveillant remonte la Colonne du Nord.

Ils se croisent ensuite devant le plateau du Vénérable Maître, puis redescendent les Colonnes

opposées à leur fonction (Colonne du Nord pour le Frère Premier Surveillant Colonne du Midi pour le Frère Second Surveillant).

Ils se croisent de nouveau devant le Frère Couvreur pour regagner leur plateau respectif (le Frère Second Surveillant faisant à l'oreille du Premier Surveillant ses remarques éventuelles...), et font le signe.

B - Les Travaux étant ouverts

La déambulation dans le Temple est dextrogyre (dans le sens des aiguilles d'une montre) de telle façon que le Frère qui se déplace ait toujours à sa droite le Pavé Mosaïque ou le Tableau de Loge.

On doit marquer les quatre coins du Pavé Mosaïque seulement quand les Travaux sont ouverts. Il convient d'éviter un cérémonial par trop militaire en claquant des talons par exemple. Le bon sens doit prévaloir.

VI - SE METTRE À L'ORDRE

Pour se mettre à l'Ordre, il faut être debout. On place sa main droite, à plat, sous la gorge les doigts allongés le pouce en équerre. Le bras gauche pend naturellement.

Ceci permet de faire les trois temps du signe : équerre, niveau et perpendiculaire.

- On ne se met jamais à l'Ordre en étant assis.
- Les Frères debout et à l'Ordre se font toujours face (Colonne du Midi face à la Colonne du Nord). Ils se mettent à l'ordre au passage des Surveillants et font face à l'Orient seulement à l'injonction du Vénérable Maître.

VII - PRISE DE PAROLE

- Un Frère demande la parole en frappant ses deux mains (ou une main sur l'avant-bras opposé) et en levant, ensuite, la main droite (ceci lui permet d'être parfaitement vu par le Frère Surveillant).
- Les Frères Surveillants ainsi que le Frère Orateur et le Frère Secrétaire demandent directement la parole au Vénérable Maître.
- Les Frères Officiers parlent debout et à l'Ordre en tant que Frères.
- Ils restent assis pour parler en tant qu'Officier, dans leur fonction.
- Le Frère Couvreur demande la parole au Frère Premier Surveillant ou au Vénérable Maître.
- L'usage, quand on prend la parole, est de dire : « Vénérable Maître et vous tous mes Frères et mes Sœurs, en vos grades et qualités » (sauf en Chambre du Milieu où il n'y a que des Maîtres), ou bien simplement « Vénérable Maître, et vous tous mes Frères et mes Sœurs ».
- Il faut toujours nommer le Vénérable Maître en premier, ensuite le Grand Maître, les Dignitaires, les Vénérables Maîtres à l'Orient et ensuite... « et vous tous mes Frères et mes Sœurs (en vos grades et qualités) ».
- Quand un Surveillant a donné la parole à un Frère des Colonnes, ce Frère se met debout, à l'Ordre, face à l'Orient et s'adresse directement et uniquement au Vénérable Maître (celui-ci représente tous les Frères de l'Atelier) et n'engage jamais de dialogue avec un Frère de la Loge. Ceci permet d'éviter toute polémique et assure la sérénité des débats.

- Un Frère ne prend pas plus de trois fois la parole sur un même sujet. Il n'est pas utile qu'il s'excuse lorsqu'il reprendra la parole la deuxième ou la troisième fois.

- Un Frère avant de prendre la parole lors d'une planche reste debout et attend que le Vénérable Maître l'invite à prendre place et à s'exprimer...

La place du conférencier qui doit « plancher » est variable suivant les loges :

- Dans certains Ateliers, il prend place au plateau du Frère Orateur qui s'assied alors à l'Orient. En aucun cas, celui-ci doit céder son cordon.
- Dans d'autres, on place un second plateau à côté de celui de l'Orateur.
- Dans d'autres encore, le conférencier planche entre les colonnes, soit debout, soit à un lutrin que l'on aura préalablement installé.

VIII - LA BATTERIE

Cela consiste à frapper ses mains trois fois l'une contre l'autre (- o - o - - o -) répété trois fois. Chacune d'elle doit être suivie d'un des mots composant l'acclamation. Il est recommandé de lever le bras droit à hauteur d'épaule, à l'horizontale, et non plus haut, (signe de fâcheuse mémoire), le bras tendu faisant une équerre avec le corps. La paume de la main regarde le sol. Les doigts sont allongés, serrés, et forment une équerre avec le pouce (c'est le renouvellement du Serment).

La Batterie de deuil consiste elle à frapper les trois coups symboliques de la main droite sur la manche gauche :

- o - o - - o - : Gémissons !

- o - o - - o - : Gémissons ! Gémissons !

- o - o - - o - : Gémissons ! Gémissons ! Gémissons ! Mais Espérons !

IX - PORT DU GLAIVE

Tous les Frères doivent porter l'épée de la main droite donc pas à gauche et droite à l'ordre comme dans certaines R.: L.:

Les Frères portent l'épée de la main droite lors de la Voûte d'Acier (d'abord pointe en bas, puis en levant le glaive pour former la voûte) ou lors de la Lumière lorsque le bandeau est retiré.

Le Frère Couvreur ouvre la porte du Temple de la main gauche, puis il lève son glaive de la main droite pointe en haut.

X - L'ACCOLADE

L'accolade maçonnique est donnée par le Vénérable Maître au nouvel initié ou quand un Officier transmet ses pouvoirs à un autre. Elle se pratique de « celui qui transmet à celui qui reçoit ». L'initiative en revient à l'Officier ou au Frère le plus élevé en grade.

La Batterie sur l'épaule, précédant l'accolade, n'est pas une épreuve de force... Un minimum de délicatesse est le bienvenu quand on frappe l'épaule de son Frère.

Le baiser se fait d'abord sur la joue gauche, puis la droite, puis la gauche.

XI - LA CHAÎNE D'UNION

Tous les Frères debout, sans gant, sont disposés en ovale dans le Temple, le Frère Grand Expert faisant face au Vénérable Maître.

Le Frère Grand Expert a sur sa droite le Frère Premier Surveillant et sur sa gauche le Frère Couvreur.

Les Frères mettent leurs pieds joints en équerre, bras croisés, le bras droit passant dessus le bras gauche. A l'injonction du Vénérable Maître, le Frère Grand Expert tend sa main droite en avant, le Frère Couvreur pose alors sa main gauche devenue libre sur le bras gauche du Frère Grand Expert (pour que la Chaîne ne soit pas rompue).

En cas d'impossibilité par manque de place par exemple, le Vénérable Maître reste à sa place et les Frères joignent leurs mains, sans les croiser, main droite dans la main gauche (de son Frère de droite) et main gauche dans la main droite (du Frère de gauche).

Voici le texte de la Chaîne d'Union, adopté en 1992 et donné lors de la Cérémonie d'Allumage des Feux d'un Atelier.

Le Vénérable Maître

- N'oublions jamais que l'amour fraternel, comme nous l'enseigne les Constitutions d'Anderson de 1723, est la base, la pierre angulaire, le ciment et la gloire de notre vieille confrérie. D'entre tous nos Rites, vénérons celui qui a pour mission de nous rappeler sans cesse le lien qui nous unit.

Que nos cœurs se rapprochent en même temps que nos mains, que l'amour fraternel unisse tous les anneaux de cette chaîne formée librement par nous. Comprenons la beauté et la grandeur de ce symbole, inspirons nous de son sens profond. Cette chaîne nous lie dans le temps comme dans l'espace, elle nous vient du passé et tend vers l'avenir. Par elle nous sommes rattachés à la lignée de nos ancêtres, nos Maîtres vénérés qui la formaient hier, par elle doivent s'unir les Francs-Maçons de tous les Rites, de tous les pays. Enrichissons la de nombreux et solides anneaux de pur métal et élevons nos esprits vers l'idéal de notre Ordre, efforçons nous de rapprocher tous les hommes par la fraternité.

Mes Frères, étendons la main droite en avant et promettons de conserver, les uns envers les autres, la plus fraternelle affection et de travailler sans relâche à la réalisation de la fraternité Universelle.

Le Frère Grand Expert

- Au nom de tous les Frères présents dans ce Temple, je le promets.

Le Vénérable Maître

- Je prends acte de ta promesse, mes Frères quittons la Chaîne. Nos cœurs resteront unis.

XII - PLACE DES APPRENTIS ET DES COMPAGNONS EN LOGE

- Les Apprentis s'installent obligatoirement sur la Colonne du Nord. La Loge peut, si elle le désire, les installer par ordre d'ancienneté. Les plus jeunes apprentis, en tête de Colonne du Nord près du Frère Maître des Cérémonies, les plus anciens progressent, petit à petit, vers le Frère Second Surveillant.

- Les Compagnons s'installent obligatoirement sur la Colonne du Midi. La Loge peut, si elle le désire, les installer par ordre d'ancienneté, les plus jeunes en tête de la Colonne du Midi près du Frère Grand Expert.

- Les Apprentis et les Compagnons occupent le premier rang de leur Colonne.
Sauf dans les Tenues importantes par le nombre : ils prennent alors place au dernier rang de leur Colonne respective.

- L'Apprenti est soumis au silence.

Il ne peut parler qu'en ces occasions sur demande du V.: M.: :

- Impressions d'Initiation ;

- Planche symbolique ;
- Synthèse d'une question à l'étude des Loges;
- Travail pour augmentation de salaire;
- Exceptionnellement pour donner des renseignements utiles sur un profane.

L'Apprenti peut poser une question écrite, couvert par un Maître ou le Frère Second Surveillant, et le Vénérable Maître alors permet ou non au Maître de parler pour l'Apprenti.

XIII - CIRCULATION DU SAC AUX PROPOSITIONS ET DU TRONC DE LA VEUVE

- Le sac aux propositions est tenu par le Frère Maître des Cérémonies.
- Le Tronc de la Veuve est tenu par le Frère Hospitalier.
- Le sac aux propositions précède toujours le Tronc de la Veuve.

Ils sont présentés de la façon suivante :

- Le Vénérable Maître ;
- Les Dignitaires à l'Orient, le Frère Secrétaire, le Frère Orateur ;
- Le Premier et le Second Surveillants ;
- ou
- Le Premier et le Second Surveillants ;
- Les Dignitaires à l'Orient, le Frère Secrétaire, le Frère Orateur ;
- Les Frères de la Colonne du Midi ;
- Les Frères de la Colonne du Nord ;
- Le Frère Couvreur ;

et ils se placent entre les Colonnes.

Ne jamais faire le signe en faisant une proposition ou en donnant son obole.

Toute proposition qu'un Frère souhaite voir débattre, et le cas échéant prise en compte, doit être écrite lisiblement, datée et signée par l'intéressé. Si elle est faite dans les formes, le Vénérable Maître la lit. Elle ne peut être discutée au plus tôt qu'à la Tenue suivante.

Pour éviter la formule « Pur et sans tache » ou « Pur et sans attache », aucune ne faisant l'unanimité, il est suggéré de dire : « Le sac aux propositions est revenu vide à l'Orient ».

XIV - LE VOTE

- Électorat. Article 12 du Règlement Général.

« Sont électeurs tous les membres actifs faisant partie de la Loge depuis trois mois au moins, qui sont à jour avec toutes les caisses du Grand Orient de France sans aucune exception, la carte d'identité Maçonnique dûment revêtue des timbres exigibles faisant foi, et qui ne se trouvent pas en état de suspension des droits maçonniques. »

Ceci sous entend que les Apprentis peuvent et doivent voter en toutes circonstances, sauf :

1) Lors de l'admission d'un profane article 78 du Règlement Général :

« Seuls votent les Compagnons et les Maîtres ».

2) Lors d'une affiliation : Article 82 du Règlement Général :

« Seuls votent les membres de l'Atelier possédant le même grade que le demandeur. Un Apprenti peut voter pour l'affiliation d'un autre Apprenti ».

3) Lors d'une régularisation, Article 97 du Règlement Général :

« Seuls votent les Compagnons et Maîtres membres de la Loge ».

4) Lors d'une réintégration, Article 98 du Règlement Général :

« Seuls votent les Maîtres membres de la Loge ».

5) Pour une modification de la Constitution et du Règlement Général, Article 59 du Règlement Général :

« Seuls votent les Maîtres ».

Pour être élu à quelque fonction que ce soit, il faut être électeur et posséder le grade de Maître (Article 13 du Règlement Général), mais il faut naturellement avoir posé sa candidature (par écrit ou oralement).

Sauf pour les instances nationales ou régionales, un Frère est élu pour une année (Article 11 du Règlement Général) renouvelable.

L'usage est d'occuper le même poste pendant trois ans si les Frères le souhaitent.

Etre à jour de ses capitations au moment du Vote pour les élections générales veut dire avoir réglé deux tiers au moins de sa capitation puisqu'il faut régler en janvier (premier tiers), en avril (deuxième tiers), le solde fin août. Les capitations sont payées « d'avance »...

XV - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA LOGE

Certaines Loges se dotent d'un Règlement Intérieur. Il est souvent beaucoup plus restrictif voir coercitif que le Règlement Général du Grand Orient de France.

Mais il est nécessaire de rappeler que le Règlement Général du Grand Orient de France prime toujours sur le Règlement Intérieur de la Loge.

Voici deux exemples tirés d'un Règlement Intérieur de Loge qui sont formellement en contradiction avec le Règlement Général (donc malgré les us et coutumes de cette Loge, celle-ci est en faute vis-à-vis du Grand Orient de France).

- Les Apprentis n'ont jamais le droit de voter.
- Un profane ne peut être admis dans cette Loge qu'à l'unanimité des suffrages exprimés.

Si cette Loge veut que le Grand Orient de France admette dans son Règlement Général ces deux points de son Règlement Intérieur, il faudra nécessairement qu'elle formule deux vœux (un pour chaque proposition) qui seront présentés et votés au Congrès Régional, puis approuvés éventuellement au Convent, lequel se donnera encore un an (vœux qui retournent à l'étude des Loges) pour enfin les confirmer définitivement au Convent suivant.

C'est la Règle. Un Franc-Maçon doit toujours s'y conformer. Il a prêté serment sur la Constitution et le Règlement Général du Grand Orient de France.

XVI - COLONNES D'HARMONIE

A. Maître des Colonnes d'Harmonie

Depuis le Convent 2002, le Maître des Colonnes d'Harmonie est un poste d'Officier à part entière au sein de la Loge (Article 42 bis du R.G.). Il a en charge de préparer des morceaux musicaux pour la Tenue. A la fin de celle-ci, il est courant que le Vénérable Maître lui laisse la parole pour qu'il présente les extraits choisis.

B. Musiques

Suivant l'Atelier, les colonnes d'Harmonie sont un élément indispensable de la Tenue. Diverses pratiques sont faites, en voici quelques-unes :

- Musique à l'entrée et à la sortie du Temple ;
- Musique après chaque Planche, pour laisser un temps de réflexion avant la discussion ;
- Les 12 coups de midi et les 12 coups de minuit ;
- « Le Chant du Grand Orient » en début de Tenue (Voir ANNEXE) ;
- « Le Chant des Adieux » à la fin de la Tenue (Voir ANNEXE).

XVII- LAISSER SES MÉTAUX

Dans certaines Loges, avant la lecture de l'Article premier du Règlement Général, il est rappelé aux Frères qu'ils ne sont plus dans le monde profane et qu'ils doivent laisser « leurs métaux à la porte du Temple ».

Le Vénérable

- Il en est de même à l'Orient.

*Le Vénérable Maître donne un coup de maillet : - * -*

Le Vénérable Maître

- Puisque le Temple est couvert, c'est que nous avons quitté le monde profane pour un monde bien différent : l'Univers maçonnique. Mais les initiés eux-mêmes ont parfois leurs faiblesses, car ils demeurent des hommes.

Aussi, pour travailler en véritables Frères, il nous reste encore un effort de préparation à accomplir, un effort personnel de libération des passions du monde profane, un effort qui doit nous amener à la fraternité et à la sagesse.

Sœurs et Frères, pour chacun de nous ici présents, le moment est venu de dépouiller nos métaux, d'oublier tout ce qui pourrait nous séparer et de mieux comprendre tout ce qui nous unit.

Au nom de la Franc-Maçonnerie Universelle, je vous demande cet effort.

- Et toi, mon Frère Grand Expert , toi qui est le gardien de l'ordre dans le Temple, qui est le seul parmi nous à pouvoir intervenir à tout instant pour respecter cet ordre, car tu es l'œil et le bras de la Loge, tu es aussi symboliquement le garant du dépouillement des métaux de chacun de nous, je te demande de veiller à ce que nous remplissions ce devoir.

Le Grand Expert

- Ce devoir sera rempli, Vénérable Maître.

Rappel des principes capitaux su Grand Orient de France.

XVIII - SUGGESTIONS ET REMARQUES

A - Registres

Il est nécessaire que tous les registres d'un Atelier :

- Présence ;
- Trésor
- Tronc Hospitalier ;
- Comptes rendus du Secrétaire.

soient tenus sur des cahiers, foliotés de préférence et non sur des feuilles volantes.

B - Calendrier

On pourrait pratiquer :

- Les initiations pendant le 1er trimestre maçonnique : Hiver ;
- Passage au grade de Compagnon, 2e trimestre maçonnique : Printemps ;
- Les élévations à la Maîtrise: 3e trimestre Maçonnique : Eté.

en fonction, naturellement, des opportunités, des calendriers (initier un profane au mois de mai est dommage pour celui-ci, les vacances arrivant juste après son initiation...) et du désir de la Loge.

C - Ordre de sortie

A la fin des travaux, le Vénérable Maître sort le premier du Temple suivi des Dignitaires à l'Orient, ensuite les Frères des Colonnes.

D - Attitude

Pendant la Tenue, il est nécessaire que les Frères aient une attitude correcte. Dans certaines loges, il est demandé aux Frères de mettre les mains à plat sur les cuisses ou les genoux.

E - Questions d'intendance

Pour éviter de terminer une Tenue Solennelle sur des questions matérielles d'intendance (souvent nécessaires) on peut placer les questions diverses juste après la lecture de la correspondance...

F - Vote aux boules noires et aux boules blanches

Lors du vote pour l'admission d'un profane il est impératif de se conformer au Règlement Général, Article 78 :

- Vote par boules noires et blanches ;
- Respect de la Règle : l'admission est prononcée quant le nombre de boules noires est inférieur au quart du nombre de votants.

Dans le compte rendu, à la Tenue qui suit l'admission du profane (passage sous le bandeau), il est souhaitable que le Frère Secrétaire signale que le profane « x » a été admis à subir les épreuves de l'Initiation (sans signaler le nombre de boules noires et blanches).

Le scrutin étant acquis favorablement il n'est pas nécessaire de donner dans le tracé le nombre de boules noires.

Quand un profane est ajourné pour la deuxième fois, le Vénérable Maître, s'il le juge utile, ordonne une troisième série d'enquêtes*.

* Une Loge ne peut prononcer le refus définitif d'un profane après deux enquêtes. Le refus n'est définitif que lorsqu'une troisième demande d'initiation a été repoussée par vote par les boules blanches (acceptation) et boules noires (opposition).

G - Tenues et réunions spéciales.

L'article 57 du Règlement Général stipule que :

« Les Loges peuvent, en outre, organiser les Tenues et réunions ci-après définies et aux conditions précisées :

1) Tenue Mixte : elle a lieu avec l'appareil maçonnique, comme pour les Tenues d'Obligation. Chaque Loge est libre d'admettre en visiteurs à ses Tenues, les Frères et les Soeurs initiés dans les Obédiences masculines, féminines et mixtes reconnues par le Grand Orient de France.

2) Tenue Blanche Fermée (l'autorisation préalable du Conseil de l'Ordre est requise mais n'est pas conditionnée par la présence d'un Conseiller de l'Ordre) : elle a lieu dans un appareil maçonnique très strict, cordons pour les Frères des Colonnes et sautoirs pour les Officiers, réception dans les locaux maçonniques. L'auditoire est uniquement composé de Francs-Maçons. L'orateur est une personnalité profane.

3) Tenue Blanche Ouverte (l'autorisation préalable du Conseil de l'Ordre est requise mais n'est pas conditionnée par la présence d'un Conseiller de l'Ordre) : elle a lieu dans les locaux maçonniques strictement décorés. L'auditoire est composé, sur invitation, de Francs-Maçons et de profanes. Les Francs-Maçons peuvent, s'ils le souhaitent, porter un cordon à l'exclusion des gants et du tablier. L'orateur est un Franc-Maçon.

4) Réunion publique (l'autorisation préalable du Conseil de l'Ordre est requise) : elle a lieu dans les locaux maçonniques ou profanes, sans aucun décor maçonnique. Elle est publique afin de provoquer un échange d'idées avec le monde profane. Il peut y avoir un ou plusieurs orateur(s) Franc(s)-Maçon(s) ou profane(s), ensemble ou séparément.

5) Tenue Familiale (l'autorisation du Conseil de l'Ordre doit être requise, mais la présence d'un Conseiller de l'Ordre n'est pas obligatoire) : elle a lieu dans des locaux maçonniques strictement décorés. L'auditoire est composé, sur invitation, de Francs-Maçons et de profanes membres de leur famille. Il en est de même pour les Tenues Funèbres, les Reconnaissances Conjugales, etc. »

L'autorisation préalable est requise auprès du Conseil de l'Ordre.

Dans ces tenues, les Frères Maîtres qui le souhaitent sont revêtus de leur cordon et les Officiers de leur sautoir. C'est tout. Les Frères ne portent ni gants ni tablier.

Dans certaines Loges, les Apprentis et Compagnons, lors de ces Tenues, portent un cordon de Maître : tous les Frères sont ainsi sur un plan d'égalité stricte et se distinguent ainsi des profanes.

H - Travaux des Apprentis :

Il est coutumier de demander au nouvel Apprenti de présenter ses « Impressions d'Initiation » pour la Tenue suivant sa réception. Cet exercice doit permettre la libre expression de celui-ci. Par contre, ces impressions ne sont jamais discutées ou commentées.

Lors de planches d'Apprentis, notamment celles de symbolisme, des Loges ne lancent jamais la discussion et il n'y a jamais débat. Cette pratique n'est pas obligatoire dans la mesure où ce pourrait être l'occasion de participer à la formation des Frères.

I - Lecture de la Constitution

L'article 1^{er} de la Constitution du Grand Orient de France doit obligatoirement être lu pendant l'ouverture des Travaux. C'est le Vénérable Maître qui a la charge de cette lecture. Mais il peut, au moment opportun, demander cette lecture par le Frère Orateur. Dans certaines Loges, cet article est lu ou récité par un Frère apprenti.

J - Appel des Frères

Dans certaines Loges, le Frère Secrétaire fait l'appel des Frères en début de Tenue. Les excuses éventuelles sont alors présentées et recueillies par le Frère Hospitalier. Celui-ci pourra également intervenir en donnant des nouvelles des Frères absents, éloignés, malades ou en difficultés. Des Loges profitent de ce moment-là pour laisser le soin aux Frères visiteurs de se présenter.

K - « Vive la République ! »

Dans certains Ateliers, à la fin de la Tenue, après « Je le promets » rituel, les Frères disent « Vive la République ! » ou « Vive la Sociale ! », rappelant les engagements à tenir hors du Temple.

L - Installation du Temple

L'installation du Temple (disposition, ménage, etc.) est faite par les Compagnons, voire par les apprentis, sous la surveillance du Frère Grand Expert.

Les Frère Apprentis s'occupent traditionnellement du Service des Agapes (service, vaisselle, etc.) sous la surveillance du Maître des Banquets.

Mais là encore chaque Loge doit tenir compte de ses propres traditions.

M - Agapes

Lors d'agapes, pour tirer une santé, on peut la mener comme suit :

- Alignez vos canons !
- Chargez vos canons !
- Mains aux armes !
- Haut les armes !
- En joue !
- Feu !
- Bon feu !
- Le plus vif de tous les feux !
- En avant les armes !
- Reposez les armes !
- A moi mes Frères, par la triple Batterie et l'Acclamation : « Liberté, Egalité, Fraternité ! »
- Alignez les verres sur la table.
- Remplir les verres.
- Tenir le verre sans le lever.
- Lever le verre devant soi.
- Rapprocher le verre des lèvres.
- Boire une première fois.
- Boire une seconde fois.
- Boire une troisième fois.
- Tenir le verre devant soi, bras tendu.
- Reposer les verres.

N - Jeton de présence appelé aussi Triangle Fraternel.

Cette pratique ancienne peut se faire de la façon suivante :

1. Principe :

- Une somme par Tenue est votée avec la cotisation et s'y ajoute. Par exemple 2 ou 3 euros par Tenue. Cette somme peut correspondre à la valeur moyenne souhaitée de l'obole hospitalière.
- A chaque Tenue, un jeton de présence (ou triangle fraternel ou autre chose) est distribué à chaque Frère présent après le sac aux propositions et le tronc Hospitalier. Eventuellement, il peut en être distribué aux visiteurs en souvenir de leur passage dans la Loge.
- A la fin de l'année, chaque Frère peut se faire rembourser ses jetons qu'il a en sa possession et qui correspondent à sa présence dans l'année.

2. Avantages :

- Ce sont habituellement les Frères présents et assidus qui sont pénalisés financièrement car ils payent la cotisation et alimentent le Tronc Hospitalier. Cette disposition permet de rétablir un équilibre financier entre les Frères assidus et ceux qui le sont moins.

- Ce dispositif permet d'accroître les moyens financiers de la Loge sans augmenter le coût pour les Frères assidus. Par exemple si 10 Frères sont absents en moyenne à chaque Tenue et que le jeton a une valeur de 2 euros par Tenue, c'est 400 euros qui viendront enrichir le trésor de la Loge. Cela permet par exemple de prendre en charge une partie des cotisations de Frères au chômage ou dans des situations difficiles.

3. Mise en oeuvre :

- Ce dispositif était utilisé très fréquemment à la fin du siècle dernier par les Loges qui faisaient frapper des jetons métalliques.

- Aujourd'hui, ce dispositif a été mis en œuvre par la R.: L.: « Promotion de l'Homme », à l'Orient de Paris depuis près de 5 ans, les jetons sont appelés « triangles fraternels ». Ce sont de petits rectangles reproduisant le sceau de la Loge réalisés sur des plaques de photocomposition (matière équivalant à de la pellicule photographique). Cette pratique a été consignée dans le Règlement intérieur de la Loge, lui-même soumis à l'approbation du Conseil de l'Ordre il y a plusieurs années.

- Le seul inconvénient est une charge de travail supplémentaire pour le Trésorier et le Secrétaire, mais ceci est compensé par une meilleure trésorerie.

Hymne du Grand Orient de France

Franco-maçons, franco-maçons mes frères
Polissons la pierre angulaire
Espérance des initiés
Le Grand Orient nous appelle
A unir nos mains et nos cœurs
Polissons la pierre éternelle
Espérance des bâtisseurs.

Refrain

Dans nos ateliers symboliques
Ouvrons nos travaux
Nous bâtissons la République
Du monde nouveau
Sous l'étoile qui nous éclaire
Poursuivons l'œuvre séculaire
Dans nos ateliers symboliques
Ouvrons nos travaux.

Le monde qui nous environne
Est déchiré par les conflits
Mais sur l'une et l'autre colonne
La fraternité nous unit
Les maçons sans peine et sans crainte
Gens d'honneur et de probité
Ne connaissent pas de contrainte
Ils sont fils de la liberté.

Unissons nos mains fraternelles
Sur le livre de notre loi
Jurons de lui rester fidèle
Pour notre honneur et notre droit
Sur le chantier égalitaire
Nul ne s'oppose à son prochain
Pour avoir reçu la lumière
L'homme est maître de son destin.

Avec le compas et l'équerre
Frères poursuivons nos travaux
Polissons la pierre angulaire
Nous n'avons pas droit au repos
L'étoile que chacun contemple
Au ciel bleu de son atelier
Qui brille aujourd'hui sur le temple
Brillera sur l'humanité.

Chant des Adieux

Faut-il nous quitter sans espoir,
Sans espoir de retour,
Faut-il nous quitter sans espoir
De nous revoir un jour.

Ce n'est qu'un au revoir, mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir
Oui, nous nous reverrons mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir.

Formons de nos mains qui s'enlacent
Au déclin de ce jour,
Formons de nos mains qui s'enlacent
Une chaîne d'amour.

Ce n'est qu'un au revoir, mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir
Oui, nous nous reverrons mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir.

Unis par cette douce chaîne
Tous, en ce même lieu,
Unis par cette douce chaîne,
Ne faisons point d'adieu.

Ce n'est qu'un au revoir, mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir
Oui, nous nous reverrons mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir.

Car l'Idéal qui nous ressemble
Vivra dans l'Avenir,
Car l'Idéal qui nous ressemble
Saura nous réunir.

Ce n'est qu'un au revoir, mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir
Oui, nous nous reverrons mes Frères,
Ce n'est qu'un au revoir.

Tenue blanche ouverte

On désigne ainsi les réunions organisées par une Loge, avec l'autorisation préalable du Conseil de l'Ordre, auxquelles participent et sont conviés des profanes sympathisants.

L'Orateur est toujours un F.: M.:

Si le V.: M.: l'autorise, les profanes qui le désirent pourront poser des questions. Seuls le V.: M.: , le conférencier et un Dignitaire de l'Ordre s'il est présent, y répondront.

Le sujet traité doit concerner la Franc-Maçonnerie et le Grand Orient de France en particulier, son histoire et ses principes fondamentaux.

Le Temple est décoré en Loge d'Apprenti. Les FF.: MM.: ne seront décorés que du Cordon bleu quel que soit leur grade, les Officiers du sautoir de leur charge. Si un Conseiller de l'Ordre est présent, il pourra seul être décoré du sautoir, du tablier et des gants.

L'heure venue, le F.: Maître des Cérémonies donne l'entrée du Temple aux profanes et aux FF.: MM.: , les délégations et le Collège des Officiers restent dans les parvis.

Chacun se rend à sa place.

Personne ne se met à l'Ordre.

Puis, la porte étant ouverte à deux battants, les Officiers sont ensuite introduits, le Vénérable en dernier.

OUVERTURE DE LA TENUE BLANCHE

Le Vénérable Maître

Mes SS.: , mes FF.: , vous ne recevrez pas d'autres appellations parmi nous, car vous êtes ici dans un Temple où règne la Fraternité.

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation et ainsi de nous avoir témoigné votre sympathie.

FF.: Grand Expert et Maître des Cérémonies, veuillez vous rendre dans les parvis auprès des délégations que vous introduirez ensuite dans le Temple. F.: Maître des Cérémonies, vous nous les annoncerez et les ferez ranger entre les Colonnes.

Le F.: Maître des Cérémonies, quand il est prêt, frappe en profane à la porte.

Le Vénérable Maître

Mes SS.: et mes FF.: , nous allons recevoir les délégations. Veuillez vous lever.

F.: Couvreur, donnez l'entrée du Temple.

Le F.: Maître des Cérémonies et le F.: Grand Expert précèdent les délégations et les font avancer jusqu'au pied de l'Orient.

Le Vénérable Maître

Il prononce quelques mots de bienvenue et les invite à monter à l'Orient.

Si un Conseiller de l'Ordre est présent, il est ensuite introduit.

Prenez place, mes SS.: et mes FF.: ; FF.: Grand Expert et Maître des Cérémonies, veuillez aller dans les parvis chercher le Conseiller de l'Ordre, notre F.: et l'introduire dans le Temple.

Le F.: Maître des Cérémonies frappe à la porte en profane.

Le Vénérable Maître

Veuillez vous lever, mes SS.: et mes FF.: , nous allons accueillir notre F.: , Conseiller de l'Ordre, qui nous fait l'honneur de participer à nos travaux.

F.: Couvreur, veuillez donner l'entrée du Temple.

Ceci fait, le F.: Maître des Cérémonies précédant, amène le Conseiller de l'Ordre avec, à ses côtés, le F.: Grand Expert.

Arrivé au pied de l'Orient, le V.: M.: prononce quelques mots de bienvenue à l'attention du Conseiller qui lui répond.

Le V.: M.: l'invite à s'asseoir à l'Orient sur un siège placé immédiatement à sa droite.

Le Vénérable Maître

Prenez place, mes SS.: et mes FF.:

Je vais donner maintenant la parole au conférencier qui est notre F.:

F.: Maître des Cérémonies, allez chercher notre F.: conférencier et conduisez-le au Plateau d'Orateur.

Ceci fait ;

Prenez place. Mon F.: conférencier, tu as la parole.

Lorsque la conférence est terminée.

Le Vénérable Maître

Mon F.: conférencier, je te remercie de ton exposé particulièrement intéressant et qui a, j'en suis certain, retenu l'attention de nos invités.

Si le V.: a décidé de laisser les assistants poser des questions ;

Le Vénérable Maître

Mes SS.: et mes FF.: , et je m'adresse à nos invités, si vous voulez poser des questions sur le sujet de l'exposé ou sur le Grand Orient de France, vous en avez la possibilité. Je vous demande de ne poser que des questions, sans débattre et sans commentaires. Vous demanderez la parole en levant le bras et vous la prendrez quand je vous y autoriserai.

Seuls le V.: et le conférencier et éventuellement le Conseiller de l'Ordre s'il le désire, pourront répondre.

Quand l'heure est venue ;

Le Vénérable Maître

Il prononce une brève allocution de circonstance.

Mes SS.: et mes FF.: , nos travaux sont clos.

Je vous prie de demeurer à vos places quelques instants encore, les Dignitaires et le Collège des Officiers vont se retirer. Puis ensuite vous suivrez le Maître des Cérémonies.

Tenue blanche fermée

On désigne ainsi les réunions organisées par une Loge, avec l'autorisation préalable du Conseil de l'Ordre, pour entendre un conférencier profane particulièrement qualifié pour traiter un sujet intéressant les Francs-Maçons.

En dehors du conférencier, seuls des Francs-Maçons pourront assister à cette Tenue, à l'exclusion de tout autre profane.

La Loge sera ouverte dans la forme accoutumée au grade d'Apprenti pour examiner les questions diverses portées à l'ordre du jour.

Le conférencier sera convoqué pour arriver après l'ouverture des travaux. Un F.: de l'Atelier, si possible connu du conférencier, l'accueillera et lui tiendra compagnie.

Les travaux préliminaires étant terminés et l'ordre du jour appelant la conférence du profane.

Le Vénérable Maître

Mes FF.: , nous allons maintenant recevoir qui va nous entretenir de la question portée à l'ordre du jour

Dire le titre de la conférence.

A mon coup de maillet, nous transformons cette Tenue en Tenue Blanche Fermée.

Les flambeaux du V.: et des deux Surveillants sont éteints.

Tous les FF.: ôtent leur tablier et leurs gants. Les Maîtres conserveront leur cordon et les Officiers leur sautoir.

Seuls les Conseillers de l'Ordre présents conservent la totalité de leurs décors.

Je vous rappelle en outre, mes FF.: , que nous recevrons le conférencier debout sans être à l'Ordre et sans nous servir des maillets et qu'aucun signe ou expression maçonnique ne devra être utilisé.

Nous l'écouterons en silence et à la fin de son exposé, les Maîtres et les Compagnons pourront lui poser des questions sur le sujet traité.

Pour demander la parole, vous me la demanderez en levant la main et je vous la donnerai sans passer par les FF.: Surveillants.

Le Vénérable Maître

Mes FF.: , enlevez vos décors et vous, F.: Grand Expert, enlevez le Livre de la Constitution, l'Équerre et le Compas et placez-les sur mon plateau.

Ceci fait ;

F.: Maître des Cérémonies, allez chercher notre conférencier et le F.: qui l'accompagne et introduisez-les dans le Temple. Vous tiendrez bien sûr votre canne.

Ceci fait, le F.: Maître des Cérémonies revient et frappe en profane à la porte du Temple.

Le Vénérable Maître

F.: Couvreur, donnez l'entrée du Temple et ne prenez pas votre épée. Mes FF.: , veuillez vous lever.

Le F.: Maître des Cérémonies conduit le conférencier jusqu'au pied de l'Orient, alors que le F.: l'accueillant regagne sa Colonne.

Le Vénérable Maître

Il adresse au conférencier quelques mots de bienvenue et le prie de prendre place au plateau d'Orateur que l'Orateur aura libéré avant l'entrée du profane.

Mes FF.: , prenez place.

Monsieur, vous avez la parole.

Le conférencier traite son sujet.

Lorsqu'il a terminé ;

Le Vénérable Maître

Monsieur, nous vous remercions de votre conférence que cette assemblée a suivie avec attention.

Mes FF.: , je suppose que certains d'entre vous souhaitent poser des questions à notre conférencier.

Mes FF.: , vous avez la parole.

Lorsqu'il n'y a plus de questions ou quand le V.: juge que l'heure est venue ;

Le Vénérable Maître

Monsieur, nous vous remercions à nouveau et vous assurons que nous apprécions la contribution que vous avez bien voulu apporter à nos travaux.

Pause ;

F.: Maître des Cérémonies, veuillez accompagner hors de cette enceinte notre conférencier ;

F.: qui avez accueilli Monsieur, vous l'accompagnerez et attendrez avec lui la fin de nos travaux. Veuillez vous lever, mes FF.:

Le F.: Maître des Cérémonies étant revenu ;

Prenez place mes FF.: et remettez vos décors.

F.: Grand Expert, remettez le Livre de la Constitution, l'Équerre et le Compas sur l'Autel des Serments.

F.: Maître des Cérémonies, veuillez rallumer les flambeaux de mon Plateau et des deux FF.: Surveillants.

Ceci fait ;

Mes FF.: , à mon coup de maillet, nos travaux reprennent force et vigueur. Reprenons la suite de notre ordre du jour.

Conventions avec les Obédiences reconnues

- ordre protocolaire -

Septembre 2011
Le Conseil de l'Ordre

Date de signature

Date de création = Ordre protocolaire

Compléter	Grand Orient Uni de la République d'Equateur	Equateur	Convention	2011
Compléter	Grand Orient Maçonique Chilien	Chili	Convention	2010
Compléter	Grande Loge Unida do Parana	Brésil	Convention	2010
Compléter	Fédération Colombienne des Loges Maçoniques	Colombie	Convention	2009
2005	Grande Orient de Roumanie	Roumanie	Convention	2007
2005	Grande Loge Féminine d'Espagne	Espagne	Convention	2009
2005	Grande Loge Constitutionnelle de la République du Pérou	Pérou	Convention	2009
2003	Grande Loge Française de Memphis Misraïm	France	Convention	2003
2002	Grande Loge Féminine du Brésil	Brésil	Convention	2010
2002	Grande Loge Régulière du Monténégro	Monténégro	Déclaration d'Ami- tié	2009
2001	Grand Prieuré des Gaules	France	Convention	2003
2000	Grand Orient Fédéral de la République d'Argentine	Argentine	Convention	2010
2000	Grande Loge Mixte de Memphis Misraïm	France	Convention	2010
2000	Grand Orient du Congo	Congo Kins- hasa	Convention d'Ami- tié	2001
2000	Grande Loge du Maroc	Maroc	Convention	2001
2000	Grand Orient du Congo Brazzaville	Paris	Convention	2000
1997	Grand Rite Malagasy Féminin	Madagascar	Convention	1997
1997	Grand Orient de Pologne	Pologne	Déclaration d'Ami- tié	1997
1997	Grande Loge Féminine du Portugal	Portugal	Déclaration d'Ami- tié - Convention	1997+2010
1992	Confédération des Grandes Loges Maçoniques du Pérou	Pérou	Convention	2009
1992	Grand Orient de Hongrie	Hongrie	Convention	1992
1991	Grande Loge Féminine de Turquie	Turquie	Déclaration d'Ami- tié	1992
1991	Grande Loge del Austro Equatoriano	Équateur	Convention Frat.	1992
1990	Grand Orient d'Uruguay	Uruguay	Convention	1997
1987	Grant Orient et Loge Associés du Congo	Congo	Déclaration d'Ami- tié	1994

1986	Grande Loge des Architectes de Aquario	Brésil	Convention	2010
1985	Grande Loge Centrale de Colombie	Colombie	Convention	2009
1985	Grande Loge Nationale du Canada	Canada	Déclaration d'Ami- tié	1996
1984	Grand Orient Latino Américain	Chili	Convention	2000
1981	Grande Loge Féminine de Belgique	Belgique	Déclaration d'Ami- tié	1994
1981	Grande Loge Mixte de France	France	Convention	1993
1980	Grande Loge Symbolique Espagnole	Espagne	Convention	2008
1978	Grande Loge des Cèdres	Liban	Convention	1997
1977	Grande Loge Orientale du Pérou	Pérou	Convention	2009
1976	George Washington Union	États-Unis	Convention	1976/ 2001
1976	Grande Loge Féminine de Suisse	Suisse	Déclaration d'Ami- tié	1995
1976	Grande Loge Symbolique du Gabon (ex Grand Rite Équatorial)	Gabon	Convention	1976
1974	Ordre Initiatique et Traditionnel de l'Art Royal.	France	Convention	2003
1974	Grande Loge Equinoxiale del Ecuador	Équateur	Convention	1992/ 2001
1973	Grande Loge Mixte Universelle	France	Convention	1993
1973	Grande Loge Indépendante et Souveraine des Rites Unis.	France	Convention	2003
1972	Confédération de la Maçonnerie du Brésil (COMAB)	Brésil	Convention	1993
1972	Grand Orient de Santa Catarina	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989
1972	Grand Orient Indépendant du Rio Grande du Nord	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989
1972	Grand Orient Rio Grande do Sul	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989
1972	Grand Orient Autonome de Maranhao	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989
1972	Grand Orient Confédéré de Ceara	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989
1972	Grand Orient de Minas Gérais	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989
1972	Grand Orient du Mato Grosso	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989
1972	Grand Orient du Mato Grosso du Sud	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989
1972	Grand Orient Indépendant de Paraiba	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989

1972	Grand Orient du Parana	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989
1972	Grand Orient Indépendant du Pernambuco	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989
1972	Grand Orient Indépendant du Piau	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989
1972	Grand Orient Indépendant de Rio de Janeiro	Brésil	Traité de Recon. et d'Amitié	1989
1968	Grande Loge Maçonnique Mixte du Brésil	Brésil	Convention	2010
1968	Loge Nationale Française	France	Convention	1973
1967	Grand Bénin de la république du Bénin	Bénin	Convention	1995
1966	Sérénissime Grande Loge du R.E.A.A. du Pérou	Pérou	Convention	2009
1966	Grande Loge Libérale de Turquie	Turquie	Déclaration d'Amitié	1990/2001
1965	Grande Loge Nationale de Porto Rico	Porto Rico	Déclaration d'Amitié	1981
1965	Grande Loge Féminine de Memphis Misraïm	France	Convention	1993
1962	Grand Rite Malgache	Madagascar	Convention	1996
1962	Grand Orient et Loges Unis du Cameroun	Cameroun	Convention/Protocole de relations	1979
	Grand Loge Unie du Cameroun (10/2003)		Additif à la Convention	2003
1959	Grande Loge de Belgique	Belgique	Déclaration d'Amitié	1994 /2001
			Convention	2006
1959	Grand Orient du Luxembourg	Luxembourg	Convention	1983
1958	Grande Loge Traditionnelle et Symbolique Opéra	France	Convention et Traité d'Alliance	1965 /2001
1955	Grand Orient d'Autriche	Autriche	Convention	2003
1951	Grand Orient de Suisse	Suisse	Déclaration d'Amitié	1996+2010
1948	Grand Orient National de Porto Rico	Porto Rico	Convention	2006
1945	Grande Loge Féminine de France	France	Convention	1982
1929	Sérénissime Grand Orient de Grèce	Grèce	Convention	1994
1929	Grande Loge Mixte du Chili	Chili	Traité d'Amitié + Convention	2009-2010
1928	Fédération Belge du Droit Humain	Belgique	Déclaration d'Amitié	1988
1926	Ordre Maçonnique International Delphi	Grèce	Convention	2008
1922	Grande Loge Féminine de Roumanie	Roumanie	Convention	2010
1916	Grande Loge du Vénézuéla	Vénézuéla	Convention	1979

1913	Grande Loge Nationale Française	France	Convention administrat- judiciaire	2002
1910	Grande Loge d'Italie	Italie	Convention	2008
1906	Grand Loge Vallé de Mexico	Mexique	Convention et Traité	1983
1894	Grande Loge de France	France	Convention et Ave- nant	1972 /2001
1892	Fédération du Droit Humain	France et In- ternat.	Convention	1975
1888	Grande Loge Nationale Unie de Roumanie	Roumanie	Convention	2011
1883	Grande Loge de Cuba	Cuba	Déclaration d'Ami- tié	1995
1833	Grand Orient de Belgique	Belgique	Déclaration d'Ami- tié/Convention	1992 /2003
1802	Grand Orient Lusitano	Portugal	Convention	1992
1728	Grand Orient de France			

Cette étude sur les Us et Coutumes en Loge du G.: O.: D.: F.: au Rite Français a été revue en 2012 par la Commission du Maçonnerie du Conseil de l'Ordre et approuvé par le Conseil de l'Ordre dans sa Tenue du mercredi 29 août 6012.